

COMPTES RENDUS SOMMAIRES
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 JUILLET 2008

Le Conseil Communautaire du Sud Ouest Amiénois s'est réuni le 23 juillet 2008 à 19 heures à la salle des fêtes de Thieulloy l'Abbaye.

Les questions suivantes ont été examinées :

1. COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 JUIN 2008

Le Conseil Communautaire unanime adopte le compte rendu du Conseil Communautaire du 24 juin 2008.

2. PRISE DE LA COMPETENCE COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES PAR LA CCSOA

Le Conseil Communautaire par 66 voix pour et 3 voix contre (Mme Carpentier, M de Franssu, M Snauwaert),

Approuve la prise de compétence suivante : « La Communauté de Communes est compétente pour la collecte et le traitement des ordures ménagères »,

Décide de soumettre cette décision à l'avis des conseils municipaux conformément à l'article L 5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Décide qu'en cas d'accord des Conseils Municipaux de rendre effective cette compétence à compter de la notification de l'arrêté Préfectoral.

3. ÉTALEMENT DES RÉGLEMENTS DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le Conseil Communautaire unanime approuve l'étalement en trois semestrialités de la part à charge du particulier (subventions déduites) pour la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif ainsi qu'il suit : 50% à la fin des travaux, 25% six mois après la fin des travaux et 25% un an après la fin des travaux. Il autorise son Président à signer les conventions à intervenir.

4. LIEU DU PROCHAIN CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil Communautaire unanime fixe le lieu du prochain Conseil Communautaire en la salle des fêtes de Quevauvillers.

Le Président,

Alain Desfosses

